

## Interpellation du 20 février 2020 au sujet de la rue Jean Morjau

J'ai été interpellée par plusieurs riverains de la rue Jean Morjau au sujet d'un problème récurrent d'inondation.

Au préalable, j'aimerais quand même dire que je déplore que chaque fois que les habitants s'adressent à la commune, ils n'ont ni réponse, ni réaction. Par conséquent, les problèmes rencontrés par les habitants se retrouvent invariablement traités en Conseil sous forme d'interpellation.

Le problème se situe semble-t-il au niveau de la rue par rapport au trottoir, dès qu'il pleut, l'égout déborde et l'eau envahi le trottoir, plus bas ou à peine plus haut que la voirie pour former un étang sur le trottoir juste devant les habitations. En plus du désagrément occasionné, c'est la sécurité qui est également malmenée, les gens, et plus grave bien sûr, les enfants ne peuvent plus sortir d'un véhicule côté trottoir lorsque celui-ci est envahi par l'eau.

Mes questions sont les suivantes :

Qu'allez-vous faire pour mettre fin à cette situation ?

Dans quel délai ?

D'avance merci pour vos réponses,

Halina Benmrah

Conseillère communale

Groupe MR

Anderlecht, le

Madame Benmrah Halina  
Conseillère Communal  
Rue Saint-Guidon 44

1070 ANDERLECHT

CADRE DE VIE – ESPACES PUBLICS –  
**TECHNIQUE - TRAVAUX PUBLICS.**

Votre correspondant : Kurt DE DURPEL

Chef de Division

☎ 02/526.21.21

Notre réf. : CV/CA/LET/2021/0002 – JS.

Objet : réponse à votre question écrite adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant les problèmes récurrent d'inondation dans la rue Jean-Morjeau à Anderlecht.

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre question écrite concernant les problèmes récurrent d'inondation dans la rue Jean-Morjeau à Anderlecht, nous pouvons vous informer qu'une vérification a été faite sur place, à savoir rue Jean Morjeau à hauteur du N°66 et il a été constaté qu'il n'y a pas d'égout proprement dit à cet endroit.

Vu l'aspect global des trottoirs du tronçon entre le boulevard Sylvain Dupuis et la rue du Broeck, une réparation locale nous semble pas recommandée et nous avons demandé de renouveler les trottoirs dans tout ce tronçon par un entrepreneur.

L'entrepreneur est actuellement occupé sur le territoire de la commune. L'exécution de ce renouvellement dépendra du progrès de ces autres travaux .

Espérant ainsi avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Par délégation :  
L'Echevine des services du Développement  
urbain, Mobilité et Travaux publics

M. VERMEULEN.

S. MULLER-HUBSCH.